

VOS OBLIGATIONS

Dès que vous prenez connaissance d'un incident qui pourrait mener à une réclamation contre vous pour une erreur, une omission ou un acte de négligence allégué OU que vous avez reçu un avis verbal ou écrit d'une réclamation à votre endroit, vous devez immédiatement en informer *Verity*. Le Formulaire de signalement d'incident/de réclamation indique les renseignements et les documents pertinents/à l'appui que vous devez nous fournir pour nous permettre d'enquêter de façon appropriée et efficace sur l'affaire. Veuillez noter que le fait de retarder ce signalement peut avoir une incidence sur la protection disponible aux termes de votre police d'assurance.

Si et lorsque la protection est confirmée, nous aurons besoin de votre collaboration pour défendre/négocier/régler le dossier. Premièrement, vous devrez rencontrer l'avocat de la défense désigné et lui fournir l'information et les documents pertinents pour lui permettre de déterminer s'il sera nécessaire de présenter une défense. Si l'affaire aboutit à une procédure judiciaire, vous devrez assister aux interrogatoires préalables, aux conférences de règlement, aux médiations et à toute autre audience procédurale à laquelle l'avocat de la défense vous demande de participer. Enfin, comme vous l'a indiqué l'avocat de la défense, vous devrez assister au procès.

Dès que les parties retiennent les services d'un avocat, toute communication doit se faire par leur entremise. Il est essentiel que vous ne communiquiez pas avec le requérant, la partie plaignante ou toute tierce partie. De plus, même si votre assureur a le droit et le devoir de vous défendre contre la réclamation, vous ne devez rien faire qui porterait atteinte à sa position. Plus particulièrement, veuillez vous abstenir de régler ou d'offrir de régler la réclamation, d'engager des dépenses ou d'assumer toute obligation, d'admettre responsabilité relativement à la réclamation sans le consentement écrit de l'assureur. L'assureur ne sera pas tenu pour responsable d'un règlement, de frais d'expertise, d'une obligation ou d'une responsabilité assumée à laquelle il n'a pas consenti.

Veuillez noter que *Verity* participera à la totalité du processus, vous offrira ses conseils tout au long de celui-ci et vous expliquera les obligations susmentionnées. Vous n'avez qu'à poser la question. *Verity* est disponible pour discuter de tout aspect de l'affaire.